

**Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé
de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine**

ANNONCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Québec, le 3 avril 2017 – Le 28 mars dernier, en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, donnait le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une consultation afin que le public puisse s'exprimer sur les enjeux concernant l'habitat floristique de la Dune-du-Nord et les espèces floristiques désignées ou susceptibles d'être désignées qui y sont présentes.

Ce mandat débutera le 3 mai 2017 et le rapport du BAPE devra être déposé au ministre au plus tard le 3 juillet 2017. Le président du BAPE, M. Pierre Baril, a confié la responsabilité de ce mandat à M. Pierre André, commissaire.

Dès que les modalités de cette consultation publique seront fixées, elles seront diffusées par voie de communiqué et dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION ?

Les documents relatifs au dossier sont mis à la disposition de la population dès maintenant dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ». Un centre de consultation régional sera également bientôt ouvert.

L'OBJET DE LA CONSULTATION

L'habitat floristique de la Dune-du-Nord, situé aux Îles-de-la-Madeleine, a été créé en 2005 pour la protection du corème de Conrad, une espèce floristique désignée menacée au Québec depuis 2001. Dans le cadre d'un appel d'offres lancé par Hydro-Québec, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine souhaite planter un parc éolien de 6 MW dans une partie de cet habitat.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 poste 539 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [dune du nord@bape.gouv.qc.ca](mailto:dune-du-nord@bape.gouv.qc.ca).

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 539
dune-du-nord@bape.gouv.qc.ca